

# Dialogue

traçons nos collaborations interordres

## Dialogue cégeps-universités

Journée d'échanges sur la transition interordres des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers

## Synthèse des échanges et recommandations

Rapport présenté aux institutions membres des pôles régionaux d'enseignement supérieur de Lanaudière, Laval, Montérégie et Montréal et au ministère de l'Enseignement supérieur



## Mot des organisatrices et organisateurs

*À titre de responsables des quatre pôles régionaux d'enseignement supérieur de la grande région montréalaise, nous sommes fiers des résultats de cette journée de dialogue cégeps-universités.*

*Il y a plusieurs raisons à cela.*

*D'abord, nous avons formé un comité organisateur où, toutes et tous, nous étions inspirés par une même conviction : la noblesse du but poursuivi. Nous croyons en notre mission de pôles régionaux de créer des collaborations interordres pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures et nous sommes persuadés que nous pouvons apporter une contribution significative en ce qui a trait à la transition des personnes étudiantes en situation de handicap.*

*Ensuite, il a été facile de rassembler, au sein d'un comité scientifique, un groupe d'experts, de professionnels et de gestionnaires qui partagent avec nous ces convictions et qui ont contribué avec générosité et compétence à l'élaboration du contenu de la journée de réflexion. Nous avons pu compter sur l'engagement de deux conférencières inspirantes et sur la finesse d'analyse et de réflexion d'un panel de fort calibre.*

*De plus, nous avons profité du soutien des institutions de nos pôles respectifs, de HÉC Montréal et, du point de vue financier, du ministère de l'Enseignement supérieur.*

*Le jour venu, la pertinence de notre projet s'est traduite par une remarquable participation de personnes venant de tous nos établissements et au-delà.*

*Nous sommes confiantes et confiants que, pour chaque participante et pour chaque participant, l'expérience a été l'occasion d'enrichir la réflexion et de tisser de nouvelles relations.*

*Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui est une étape vers d'autres actions à l'échelle régionale et, qui sait, peut-être, interrégionale.*

*Le comité organisateur,*

*Tamara **Pierre-Louis**, Pôle lanaudois d'enseignement supérieur*

*Vanessa **Martel** et Daniel **Desgens**, PLAN — Pôle lavallois d'enseignement supérieur*

*Geneviève **Perron**, Reconnaître — Pôle d'enseignement supérieur — Montérégie*

*Lilian **Lopez** et Benoit **Pagé**, Pôle interordres de Montréal (PIM)*

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	1
Objectif général .....	2
Remerciements .....	2
Programme de la journée .....	3
Éléments clés de la conférence d'ouverture.....	4
Exposition : <i>Photovoix</i> .....	7
Synthèse des échanges avec les panélistes .....	8
Entre cadre légal et réalité institutionnelle : regards croisés .....	8
<b>Synthèse des ateliers.....</b>	10
Pour ouvrir le dialogue cégeps-universités.....	10
Enjeux concernant la mise en œuvre des accommodements .....	10
Ressemblances et différences entre les deux ordres .....	11
Leviers d'intervention possibles .....	12
<b>Priorités d'action et recommandations.....</b>	14
<b>ANNEXES .....</b>	15
Annexe 1 : Établissements membres des quatre pôles régionaux.....	15
Annexe 2 : membres du comité scientifique .....	16
Annexe 3 : Appréciation de l'événement.....	17

## Introduction

Les pôles en enseignement supérieur de la grande région montréalaise partagent un même ensemble de préoccupations à propos de la transition des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers : la circulation des informations entre les cégeps et les universités, la collaboration entre les intervenantes et intervenants des deux niveaux d'enseignement, la concertation entre les gestionnaires et même entre les organismes impliqués dans l'offre de service comme l'AQICESH et les CCSI collégiaux.

Le Pôle lanaudien en enseignement supérieur, PLAN – Pôle lavallois d'enseignement supérieur, Reconnaître – Pôle d'enseignement supérieur – Montérégie et le Pôle interordres de Montréal (PIM) se sont donc associés dans le but d'ouvrir un dialogue entre les deux ordres d'enseignement supérieur pour favoriser la transition des personnes étudiantes en situation de handicap (PESH) et ayant des besoins particuliers. Cette collaboration se justifie d'autant plus que les étudiantes et les étudiants des cégeps publics des quatre régions vont en proportion importante dans les universités montréalaises ainsi qu'à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Trois-Rivières (la liste des établissements membres est en annexe 1). Les quatre pôles sont donc particulièrement bien placés pour rassembler les acteurs concernés, identifier les enjeux et les meilleures stratégies d'action pour un avenir prochain.

Des réseaux de communication et de collaboration existent entre les personnes intervenantes et gestionnaires des universités grâce, par exemple, à l'Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiantes en situation de handicap (AQICESH), ou entre les mêmes personnes des cégeps grâce aux deux Centres collégiaux de soutien à l'intégration (de l'Ouest et de l'Est du Québec) ayant le mandat de soutenir les cégeps dans l'offre de service au PESH. Il y a cependant peu d'occasions offertes aux acteurs des deux ordres d'enseignement de se réunir et de se concerter entre eux. L'organisation d'une journée de réflexion interpôles origine de ce constat. Les bienfaits de cette concertation sont reconnus. Une meilleure communication a de forte chance d'aider à mieux planifier l'accompagnement et à contribuer à la diminution de l'anxiété engendrée par les transitions. La concertation permet d'harmoniser les pratiques ou du moins à comprendre les différences entre elles et à en tenir compte.

Ainsi, c'est le 29 mai 2025, sous les bons auspices de HEC Montréal, que 133 personnes se sont présentées au pavillon Hélène Desmarais afin d'ouvrir un dialogue interordres et interrégional entre intervenants, gestionnaires, experts et chercheurs autour des transitions des PESH et ayant des besoins particuliers.

Le présent rapport décrit le déroulement de cette journée et en résume les principaux éléments. Plus particulièrement, il comprend une synthèse des ateliers dont quatre grandes recommandations ont été tirées.

## Objectif général

L'objectif de la journée était de rassembler des personnes expertes, gestionnaires et intervenantes des institutions collégiales et universitaires afin d'ouvrir un dialogue permettant de faire émerger des pistes de réflexion et d'action pour que les différents pôles régionaux puissent mettre en place de meilleures conditions de concertation et de collaboration interordres en ce qui a trait aux services et aux transitions des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.



Le comité organisateur de l'événement au Pavillon Hélène Desmarais de HEC Montréal. Dans l'ordre habituel : Daniel Desgens, Vanessa Martel, Geneviève Perron, Tamara Pierre-Louis et Benoit Pagé. Lilian Lopez est absente sur cette photo.

## Remerciements

L'activité a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre du volet 2 du programme des pôles régionaux en enseignement supérieur qui permet la mise en place de projets spécifiques de concertation et d'innovation favorisant les transitions entre ordres d'enseignement.

HEC Montréal, membre du PIM, a gracieusement accueilli les participants au magnifique pavillon Hélène Desmarais du centre-ville de Montréal. Nous remercions Johanne Turbide, secrétaire générale; Geneviève Bergeron, directrice des Services à la communauté étudiante volet réussite et bien-être; Nesrine Boudaoud, agente aux activités; Annie Bunton, agente-conseil organisation et logistique des activités; Rémi Vachon, services audiovisuels.

L'organisation de la journée a bénéficié des lumières d'un comité scientifique dont on trouvera la liste en annexe. Les auteurs du présent rapport leur adressent leurs plus sincères remerciements.

Des remerciements sont aussi adressés à Andréane Aubin et Stéphanie Verriest (Montérégie), Stéphanie Serre (Laval) et Cathy Bourdages (Montréal) pour leur soutien à différentes étapes du projet.

## Programme de la journée

**Jeudi 29 mai 2025, de 9h à 16h**

8h à 9h	Accueil	
9h	<b>Allocutions</b> <i>Amphithéâtre Rachelle et Alain-Paris - Local A.335</i>	
9h15	<b>Conférence d'ouverture</b> <i>Amphithéâtre Rachelle et Alain-Paris - Local A.335</i>	<b>Supprimer les obstacles pour mieux inclure, au cégep comme à l'université : dialogue entre une gestionnaire et une intervenante</b> <i>Dialogue entre Catherine Papillon, directrice adjointe des études (Collège de Bois-de-Boulogne) et Céline Pechard, conseillère à l'éducation inclusive (UQAM)</i>
10h15	<b>Pause</b> <i>Foyer Famille Bouchard - Local A.340</i>	Réseautage
10h45	<b>Panel</b> <i>Amphithéâtre Rachelle et Alain-Paris - Local A.335</i>	<b>Entre cadre légal et réalité institutionnelle: regards croisés</b> <i>Discussion entre Me Cynthia Beaumier et cinq personnes représentant les établissements d'enseignement supérieur</i>
12h15	<b>Dîner</b> <i>Centre de conférence Claude-Séguin - Local A.373</i>	Réseautage
13h30	<b>Ateliers</b>  <i>GR. 1 (fr) : Local A.449          GR. 2 (fr) : Local A.451          GR. 3 (fr) : Local A.414          GR. 4 (fr) : Local C.406          GR. 5 (angl.) : Local C.412</i>	<b>Atelier d'échanges : pour ouvrir le dialogue</b> <ol style="list-style-type: none"> <li><i>Enjeux de la mise en œuvre des accommodements et de l'accompagnement des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.</i></li> <li><i>Points communs et différences de l'accompagnement des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers au cégep et à l'université.</i></li> <li><i>La transition des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers entre le cégep et l'université: enjeux et stratégies d'action</i></li> </ol>
15h	<b>Pause</b> <i>Foyer Famille Bouchard - Local A.340</i>	
15h15	<b>Plénière</b> <i>Amphithéâtre Rachelle et Alain-Paris - Local A.335</i>	Retour sur les ateliers
15h45	<b>Mot de la fin</b> <i>Amphithéâtre Rachelle et Alain-Paris - Local A.335</i>	

## Éléments clés de la conférence d'ouverture

### Supprimer les obstacles pour mieux inclure, au cégep comme à l'université : dialogue entre une gestionnaire et une intervenante

Les organisatrices et organisateurs de la journée ont voulu marquer de manière concrète l'objectif de dialogue interordres en réunissant sur scène, pour la conférence d'ouverture, deux personnes dont l'une provient d'un cégep et l'autre d'une université, avec l'objectif de faire le point sur ce qu'on pense et connaît à ce moment-ci.



**Catherine Papillon,**  
Directrice adjointe des études,  
*Collège de Bois-de-Boulogne*



**Céline Pechard,**  
Conseillère à l'éducation inclusive,  
Services à la réussite et à la vie étudiante,  
*UQAM*

Ce dialogue entre Catherine Papillon et Céline Pechard fut riche de réflexions, d'identification de défis et de pistes d'intervention. La conclusion la plus juste à tirer de leurs échanges est de mettre au pluriel cette idée de dialogue : il doit avoir lieu dans chacune des institutions, la tendance à travailler en silo est forte; il faut communiquer des pratiques enseignantes innovantes (projet réalisé au Collège de Bois-de-Boulogne), et, bien sûr, expliquer et outiller, mais aussi entendre les résistances, car celles-ci nomment des besoins auxquels il faut répondre; il faut également reconnaître l'expertise des premières personnes concernées, les bénéficiaires des services adaptés, comme l'énonçait Céline Pechard, « elles sont expertes de leur vécu ».

Préalablement à cette idée générale, voici les principaux aspects abordés par les deux conférencières :

- De quoi parle-t-on? Catherine Papillon a posé la question simplement à Céline Pechard : « comment définis-tu l'inclusion »? À l'UQAM, l'inclusion signifie créer un milieu avec le moins d'obstacles possible, en somme, enlever les embûches qu'une personne risque de rencontrer dans son accès aux études, dans son cheminement académique et dans sa participation à la vie universitaire. Nous ne parlons pas ici des obstacles utiles à l'acquisition des apprentissages visés. Les deux conférencières conviennent d'ailleurs que la notion de *personne étudiante en situation de handicap* (PESH) ne couvre pas tous les besoins particuliers qui peuvent se manifester en enseignement supérieur et qu'un élargissement du concept à une plus grande

diversité de personnes étudiantes peut devenir un levier pour promouvoir les approches inclusives, au collégial comme à l'université.

- Quels sont les principaux constats dans l'état actuel des services adaptés dans vos institutions respectives?
  - D'un simple point de vue quantitatif, si on prend en exemple le Collège de Bois-de-Boulogne, en près d'une dizaine d'années, il y a eu une augmentation de 299% de demande de services adaptés. Près de 550 dossiers ont été ouverts à la session d'automne 2024 et on prévoit que d'ici cinq ans, 25% de la population étudiante du Collège nécessitera des accompagnements. C'est une moyenne, dans certains programmes, les demandes atteignent déjà 30% des inscrits. Le plus gros défi est la passation des examens : 4 200 examens dans les locaux des services adaptés au Collège de Bois-de-Boulogne à l'automne 2024.
  - Nous ne sommes pas dans un domaine scientifique pur. Cela n'exclut pas de travailler à partir de données probantes et de documenter les pratiques, certes, mais nous sommes aussi dans une posture donnée, c'est-à-dire une façon d'être et d'agir fondée sur des valeurs et des finalités dans un contexte où l'on se donne des moyens et des ressources en fonction de choix assumés.
  - L'obligation légale a donné lieu à un modèle dominant : l'accompagnement individuel. Tant au collège qu'à l'université, on est rendu au bout de ce que ce modèle peut offrir, notamment à cause du volume de demandes, du risque de stigmatisation qui l'accompagne et de l'obligation qu'il impose aux personnes d'avoir un diagnostic.
  - En contrepartie, la diversité des adaptations ou les innovations pédagogiques dites universelles peuvent confronter certaines personnes qui peuvent craindre de perdre des avantages ou des droits.
  - Certaines personnes enseignantes ont réagi très positivement à l'implantation des approches inclusives en enseignement supérieur, considérant qu'une adaptation du système était nécessaire pour mieux tenir compte des particularités de chacune et chacun, tout en élargissant l'accessibilité aux études. Ces personnes enseignantes reconnaissent dans les approches inclusives une manière de faciliter la gestion de classe, de soutenir l'engagement et la participation dans les cours, et même, de limiter la fraude et le plagiat en diversifiant les moyens d'évaluation.
  - Néanmoins, il reste des préjugés:
    - Au cégep on croit parfois que les accommodements ne rendent pas service puisqu'il n'y en aura pas à l'université ou sur le marché du travail. L'idée prévaut également dans le milieu universitaire;
    - Dans les deux secteurs, on craint que les approches inclusives diminuent la qualité de l'enseignement et le niveau d'exigences;

- Certains témoignent de leurs incompréhensions, comme la crainte d'être inéquitable en déployant des mesures universelles;
- D'autres évoquent les contraintes liées à la tâche enseignante qui est déjà lourde, alors que les approches inclusives prennent du temps.
- Il convient aussi de souligner les initiatives pour repenser le modèle de l'approche individuelle et implanter les approches inclusives dans les deux milieux d'enseignement. Ce qui comporte des défis : quels moyens déployer pour surmonter les résistances? Comment convaincre les personnes bénéficiant de services individualisés que les pratiques inclusives ne les désavantage pas?

En conclusion, il y a eu et il y a toujours d'importants efforts pour lever les obstacles à l'inclusion en enseignement supérieur. Cette tâche est loin d'être achevée. Cependant, tant dans les collèges que dans les universités, pour diverses raisons, nous sommes à une époque d'évolution institutionnelle importante à cet égard. La communication, les « dialogues », pour reprendre le thème de la conférence, sont certainement une des clés du succès.



*Move Photography — Catherine Papillon et Céline Pechard*

## Exposition : Photovoix

Pour toutes les étudiantes et tous les étudiants, la transition du cégep à l'université s'accompagne d'une évolution vers davantage d'autonomie et une plus grande responsabilisation. Pour les personnes en situation de handicap, ce processus prend une couleur singulière puisque les mesures d'aide elles-mêmes évoluent durant le parcours.

Soutenues par le Pôle interordres de Montréal (PIM), la professeure Josiane Robert de l'Université de Montréal et son équipe de recherche mènent un projet de recherche-action collaborative interordres qui combine une méthode novatrice, *photovoix*, et une communauté de pratique réunissant des personnes professionnelles du cégep et de l'université. Le projet s'intitule *Transition cégep-université : modalités d'accompagnement AVEC, PAR et POUR les personnes étudiantes en situation de handicap*.

La méthode *photovoix*, qui est au cœur de la démarche avec les personnes étudiantes, propose aux participants la possibilité de représenter leur expérience propre de transition vers l'université à l'aide de photographies et de courts textes.

La journée Dialogue a proposé au public présent un corpus de photographies issues de la démarche.



Josiane Robert — Quelques photos exposées dans le foyer de l'amphithéâtre Rachelle et Alain Paris

## Synthèse des échanges avec les panélistes

### Entre cadre légal et réalité institutionnelle : regards croisés

Toujours dans ce même esprit de « dialogue », l'événement proposait aux participantes et aux participants les regards croisés de cinq personnes représentant différentes institutions d'enseignement en conversation avec Me Cynthia Beaumier, avocate à la Fédération des cégeps et spécialiste en matière d'accommodements raisonnables.

- **Marie-Michèle Lamarche**, gestionnaire administrative, Centre de services adaptés, Cégep Édouard-Montpetit;
- **Marie-Noël Boutin**, coordonnatrice – service des affaires étudiantes, Cégep Marie-Victorin;
- **Annie Boyadjian**, directrice adjointe – code de vie, CPI, accommodements, Collège Montmorency;
- **Sylvie Quéré**, cadre-conseil – vice-rectorat à la vie académique, Université du Québec à Montréal;
- **Hélène Trifiro**, directrice du centre étudiant de soutien à la réussite – services à la vie étudiante, Université de Montréal.



*Move Photography — Quelques-unes des panélistes et, à gauche, de dos, Me Cynthia Beaumier*

La présente section du rapport ne prétend pas résumer les propos tenus par les panélistes. Elle vise plutôt à en décrire l'intention et les thématiques abordées.

L'intention était en effet de confronter, en quelque sorte, les obligations légales des établissements et les diverses pratiques en vigueur et les défis qu'elles soulèvent pour les établissements.

C'est ainsi que Me Beaumier a mis la table en exposant les notions juridiques de base auxquelles doivent se référer les institutions. Notamment, Me Baumier a mis en évidence les trois sources possibles de discriminations :

- La discrimination directe désigne un traitement défavorable d'une personne basé directement sur une caractéristique protégée par la Charte, par exemple exclure la candidature d'une personne à cause de son handicap.
- La discrimination indirecte apparaît lorsqu'une pratique neutre en apparence désavantage une catégorie de personnes en particulier.
- La discrimination systémique, plus complexe et difficile à identifier, est liée soit à des préjugés ou des stéréotypes ou à des pratiques institutionnelles non explicitement discriminatoires, mais qui désavantagent un groupe.



*Move Photography — Me Cynthia Beaumier*

Elle a abordé ensuite la notion de « contrainte excessive » qui peut être évoquée lorsqu'un accommodement entraîne des dépenses difficiles à absorber par l'établissement, lorsque qu'elle provoque une entrave indue à son bon fonctionnement ou, encore, si elle porte atteinte à la sécurité et aux droits d'autrui.

Lors d'un échange avec Me Beaumier, les panélistes ont abordé les thèmes suivants : les services offerts dans les différents ordres d'enseignement, du secondaire à l'université; les modes de financement selon les institutions; la relation entre les intervenants et les enseignants.

# Synthèse des ateliers

Analyse et rédaction par Hala OUNSI

*Candidate au doctorat en sciences de l'éducation*

*Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal*

## Pour ouvrir le dialogue cégeps-universités

Dans l'après-midi, les personnes participantes ont été réparties dans cinq salles. Elles ont été invitées à discuter en petits groupes. Des synthèses ont été faites en grands groupes avant de revenir en plénière. Trois questions leur ont été posées :

- Quels sont les enjeux concernant la mise en œuvre des accommodements et de l'accompagnement ?
- Quelles sont les ressemblances et les différences entre le collégial et le secteur universitaire dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap?
- Quels sont les leviers d'intervention possibles favorisant la transition des personnes étudiantes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers?

Leurs réponses sont synthétisées dans le présent rapport, dans le but d'ouvrir le dialogue entre les deux ordres et d'en tirer des priorités d'action et des recommandations pour fluidifier les transitions des personnes étudiantes en situation de handicap et ayant des besoins particuliers.



Move Photography — Animation d'atelier par Mariane Lafrance, Polytechnique Montréal

## Enjeux concernant la mise en œuvre des accommodements

Plusieurs enjeux ont été soulevés par les personnes participantes, dont certains qui ressortent dans l'ensemble des sous-groupes. En premier lieu, l'évolution rapide de la population étudiante en situation de handicap est évoquée. Elle rend difficile la mise en

œuvre des mesures d'accommodement dans un contexte où les ressources disponibles n'évoluent pas au même rythme. Cette difficulté est d'autant plus marquée que l'augmentation des demandes d'accommodes s'accompagne par une complexification des profils (par exemple : PESH issues de la communauté étudiante internationale, celles sans diagnostics, les cas de comorbidité, etc.). Les demandes deviennent plus variées. Par ailleurs, les divergences observées entre les cégeps et les universités quant à l'acceptation des dossiers des personnes sans diagnostic compliquent leur transition.

Ces enjeux se font ressentir auprès d'une communauté professionnelle qui fait part d'un manque de ressources, notamment pendant les périodes fortes, comme les rentrées d'automne et d'hiver et les périodes d'examens. Le caractère individuel des demandes implique des ressources humaines (personnes conseillères, surveillants, preneurs de notes), financières (budgets limités) et matérielles (ordinateurs, locaux adaptés pour les examens) qui s'épuisent face à la demande croissante. Ce manque de ressources est plus palpable à l'université, où les effectifs explosent, ce qui empêche un suivi plus personnel des PESH. Les gestionnaires rapportent un manque de temps, autant pour le suivi des dossiers que pour le développement des moyens de transformer les pratiques actuelles.

Le deuxième enjeu le plus commun selon les participants concerne le manque de compréhension et de sensibilisation des personnes impliquées dans le cheminement des PESH, que ce soit le corps professoral, le personnel intervenant ou les personnes étudiantes elles-mêmes. Une fois les mesures d'accommodement déterminées, les personnes conseillères aux PESH sentent qu'elles n'ont pas de contrôle sur leur mise en place dans les classes. Parallèlement, les professeurs et intervenants ressentent une incertitude face à l'application de certaines mesures, ce qui se traduit parfois par une réticence voire une résistance à les mettre en place. Il semble y avoir une incompréhension dans la définition même d'accommorder : est-ce soutenir, aider ou accompagner ?

La PESH devrait jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre de ses accommodements. Elle doit être en mesure d'évaluer ses besoins pour évaluer la pertinence des accommodements, réclamer ses droits, chercher de l'aide au besoin, etc. Un certain niveau d'autonomie est nécessaire pour gérer cela. Cependant, les PESH ont parfois un sentiment d'iniquité par rapport aux accommodements. Leurs attentes ne correspondent pas toujours aux accommodements possibles, notamment dans la transition cégep-universités.

## Ressemblances et différences entre les deux ordres

### *Ressemblances*

Ce sont les enjeux qui font consensus dans les groupes. Autant au cégep qu'à l'université, la diversification des profils, le manque de ressources et la réticence du corps enseignant se font ressentir. La mécompréhension face au handicap, aux ressources disponibles et aux accommodements possibles complique l'accompagnement. Cependant, l'obligation légale d'accommorder malgré ces enjeux est présente dans les deux ordres.

À leur arrivée au cégep, tout comme à leur arrivée à l'université, les PESH vivent une transition, d'autant plus difficile, qu'elles doivent gérer leur déclaration, leurs accommodements, etc. Dans les deux ordres, une analyse des besoins de la PESH est nécessaire à l'ouverture des dossiers et au besoin tout au long du cheminement pour mettre en place les accommodements.

Autant au cégep qu'à l'université, le souci de bien accompagner et soutenir est présent chez les personnes impliquées dans le cheminement des PESH. Les accommodements proposés sont généralement similaires aux deux ordres.

#### *Différences*

Plusieurs différences sont recensées par les personnes participantes, notamment dû à la différence de taille entre les établissements. Vu le volume important de PESH à l'université, il est difficile d'assurer un suivi aussi personnalisé qu'au cégep, où la gestion des dossiers et des examens est plus facile. Ceci malgré le fait que les universités n'accordent pas les personnes étudiantes sans diagnostics, contrairement aux cégeps.

Quelques différences ressortent en ce qui a trait aux accommodements ou au volume de PESH. Il devient plus difficile par exemple de mettre en place des preneurs de notes à l'université, où le système de choix de cours est plus « à la carte ».

Au cégep, les gestionnaires ont souvent contact avec les parents des PESH au vu de leur âge. Ils répondent parfois à leur place, et il est parfois plus difficile de déterminer quels sont leurs besoins, si les parents sont trop présents. Les PESH deviennent plus autonomes dans leurs démarches à l'université lorsqu'elles sont majeures et que les parents prennent moins de place. Leur analyse de besoins est donc plus facile à faire. Il y a également plus de PESH en retour aux études à l'université, ce qui veut dire qu'elles ont plus d'expériences avec leur handicap, qu'elles ont une meilleure connaissance de leurs besoins, mais maîtrisent moins le métier étudiant, donc les difficultés qu'elles rencontrent sont différentes.

Lors des échanges, les participants ont relevé fréquemment les différences de structure et de mode de financement sans pour autant que cela soit approfondi ou développé.

#### **Leviers d'intervention possibles**

Les personnes participantes proposent plusieurs leviers d'intervention possibles pour faciliter et fluidifier la transition, autant pour les PESH que pour les gestionnaires. Ces leviers concernent les personnes étudiantes, les différents acteurs, et les institutions.

- Personnes étudiantes

Il est important de mettre la personne étudiante au centre de son parcours. C'est à elle d'aller à la rencontre des services, de définir ses difficultés et ses besoins en termes d'accommodes, et de s'informer de tous ses droits. Ainsi, il est important d'utiliser des pratiques qui favorisent le développement de son autonomie dès le cégep, pour qu'elle ne se sente pas submergée. Ceci passe par la responsabilisation des personnes étudiantes, par

exemple, en leur transmettant leurs dossiers à la fin de leurs études collégiales et les invitant à prendre contact avec les bons services à l'université avant la rentrée. Ceci répond au fait que le plan d'intervention ne soit pas reconduit automatiquement à l'université, ce qui rend plus difficile la rentrée des PESH, sachant que pour la majorité d'entre elles, les démarches à l'université sont leur première démarche en tant qu'adulte.

- La concertation interordres

Les personnes participantes ont grandement apprécié la journée thématique, et recommandent de continuer d'organiser ces journées pour favoriser les échanges, et se transmettre des informations qui facilitent la transition des PESH. Les universités ayant une offre de services différente selon les établissements, ces journées permettent aux personnes gestionnaires de récolter les informations pertinentes concernant les services d'aides dans les universités au Québec. Les gestionnaires de services d'adaptés au cégep aimeraient avoir davantage d'information sur les universités et les services qui y existent. Ceci leur permet de transmettre des informations sur l'université dès le cégep, et facilite la transition des PESH. Une présentation des universités et de leurs services adaptés dans les cégeps faciliterait la transition en donnant toutes les informations nécessaires aux PESH.

De plus, les personnes participantes ont proposé de mettre en place un processus de passation de dossier interordres pour faciliter la transition interordres et l'arrivée à l'université des PESH en permettant une continuité des services, tout en soulageant la charge de travail des gestionnaires aux périodes de rentrée. Certains groupes proposent le développement d'un service transitoire pour accompagner les PESH et les aider à trouver les informations, en virtuel ou en présentiel.

- Les institutions

Plusieurs leviers d'intervention sont proposés au niveau institutionnel, notamment la conception universelle de l'apprentissage (CUA) dans l'espoir de gérer le nombre de demandes d'accommodement. L'inaccessibilité de certains cours, du matériel, favorise une conception individuelle. Cependant, le nombre de demandes atteint la limite des ressources disponibles. Une formation du corps professoral aux enjeux concernant le handicap et la mise en œuvre des accommodements apparaissent nécessaires.

Au sein même des institutions, il est proposé de favoriser les échanges entre les acteurs, soit les services et le corps professoral. De même, les personnes participantes proposent la mise en place de partenariat pour favoriser la collaboration interordres et interservices.

Il est également demandé d'augmenter les ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition des services, pour répondre à l'augmentation des demandes d'accommodement.

Enfin, les personnes participantes proposent la mise en place de journées d'accueil en présentiel et en ligne, des portails web simplifiés et intuitifs pour faciliter l'accès à l'information pour les PESH.

# Priorités d'action et recommandations

## **1. Privilégier une approche universelle plutôt qu'une approche individuelle**

Avec le nombre grandissant de PESH au cégep et à l'université, nous atteignons la limite de l'approche individuelle. Une approche universelle de l'apprentissage pourrait réduire les demandes d'accommodements en rendant plus accessibles le contenu pédagogique et les enseignements.

## **2. Continuer les dialogues entre les différents ordres**

Les journées thématiques sont une opportunité pour les personnes actrices dans les deux ordres de se rencontrer, de poser leurs questions, de proposer des solutions à certains problèmes. Continuer à organiser des journées interordres, autour de différentes thématiques, créer un espace pour ce public pour améliorer leurs pratiques. D'ailleurs, pérenniser l'événement est une piste d'action suggérée lors de l'évaluation de l'événement (voir d'autres résultats à l'annexe 3).

## **3. Créer et mettre à disposition des établissements des outils de sensibilisation**

Une sensibilisation du corps professoral et de la communauté collégiale et universitaire est nécessaire pour combattre la réticence à mettre en place des accommodements. Il faut non seulement sensibiliser aux réalités de vivre avec un handicap, mais à l'aspect administratif de sa gestion : où et comment demander des accommodements, qu'est-ce que ceux-ci impliquent en termes d'organisation et de ressources, etc. Ceci outillerait les intervenants à orienter les PESH vers les bonnes ressources, ce qui en conséquence allégerait le travail des gestionnaires des services adaptés.

## **4. Favoriser l'autonomie des PESH**

Pour fluidifier la transition et faire le lien entre conseillers et profs, il est recommandé de mettre en œuvre des actions qui favorisent le développement de l'autonomie des personnes étudiantes. En ayant une copie de son dossier des services adaptés de l'établissement de provenance et les informations de contact des services adaptés de l'établissement de destination, la PESH a en main tous les éléments nécessaires pour s'orienter et vivre une transition plus fluide.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Établissements membres des quatre pôles régionaux

#### **Pôle interordres de Montréal (PIM)**

Collège Ahuntsic, Cégep André-Laurendeau, Collège de Bois-de-Boulogne, Collège de Maisonneuve, Cégep de Rosemont, Cégep de Saint-Laurent, Cégep Vanier, Cégep du Vieux Montréal, Cégep Marie-Victorin, Cégep Gérald-Godin, Cégep John Abbott, Collège Dawson, HEC Montréal, École de Technologie supérieure, Polytechnique Montréal, Université Concordia, Université de Montréal, Université McGill, UQÀM.

#### **Pôle Lanaudois en enseignement supérieur**

Cégep de Lanaudière, Université de Montréal, UQÀM, UQTR.

#### **PLAN — Pôle lavallois d'enseignement supérieur**

Collège Montmorency, Université de Montréal, UQÀM.

#### **Reconnaitre — le Pôle d'enseignement supérieur — Montérégie**

Cégep de Sorel-Tracy, Cégep de Valleyfield, Collège Champlain, Cégep Édouard-Montpetit, Cégep de Saint-Hyacinthe, Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, UQÀM, UQTR.

## Annexe 2 : membres du comité scientifique

Anna **Barrafato**, Disability Accommodations Lead, Concordia University.

Geneviève **Bergeron**, directrice Réussite et bien-être, HÉC Montréal.

Marie-Noël **Boutin**, Coordonnatrice, service des affaires étudiantes, Cégep Marie-Victorin.

Patrick **Cavanagh**, directeur général, CRISPESH.

Isabelle **Darveau**, conseillère pédagogique, CCSI.

Nancy **Déry**, directrice adjointe, direction des affaires étudiantes, Collège Montmorency.

Audrey **Dupont**, chercheuse, CRISPESH.

Virginie **Godin**, conseillère, direction du développement et de l'intervention stratégique, OPHQ.

Simon **Larose**, professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval.

Carole **Lavallée**, membre du projet Comité interordres nouvelles populations en situation de handicap, 2010-2013 et membre du CA du CRISPESH.

Sylvain **LeMay**, conseiller à l'accueil et à l'intégration, UQAM.

Christine **Lister**, Manager, Student AccessAbility Center, Dawson College.

Charbel **Mourad**, directeur des études, John-Abbott College

Krista **Riley**, conseillère pédagogique, Équité, accessibilité et programmes, Vanier College.

Josianne **Robert**, professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal.

Ève **Simard**, chargée de gestion et conseillère aux étudiants en situation de handicap, présidente de l'AQICESH.

Marie-Ève **Saint-Denis**, directrice des services aux étudiants, Cégep de Rosemont.

Hélène **Trifiro**, directrice du centre étudiant de soutien à la réussite, Services à la vie étudiante, Université de Montréal.

## Annexe 3 : Appréciation de l'événement

### **SYNTHÈSE DES RÉSULTATS**

---

**53 participants** ont répondu au sondage (40% des participants)

#### **Appréciation globale**

- **96,2% de satisfaction générale** (très/assez satisfaits)
- **98% des participants** ont été très satisfaits de l'organisation générale de l'événement

#### **Points forts**

1. **Organisation générale** – 98% des répondants se sont dits très satisfaits
2. **Thématique et pertinence de l'atelier** - 90% des participants ont été très satisfaits
3. **Qualité de l'animation** - Panel et atelier très bien notés (96% pour animation)
4. **Utilité professionnelle** - 69% des participants ont trouvé le contenu totalement utile dans le cadre de leurs fonctions

#### **Ce qui a été le plus apprécié**

- Le **réseautage interordres** (cégep-université) - mentionné par 48% des répondants
- Les **échanges et discussions** en sous-groupes
- La **variété des formats** (conférence, panel, ateliers)
- La **qualité du contenu** et des présentations
- L'**organisation impeccable** (lieu, nourriture, horaire)

#### **Quelques pistes d'améliorations suggérées**

1. **Plus de temps d'échange** – Ajout d'une période de questions après le panel;
2. **Partage de ressources** - Rendre les présentations et outils disponibles;
3. **Faciliter le réseautage** - Liste des participants, identification visuelle des cégeps et universités;
4. **Continuité** – Pérenniser l'événement (répéter annuellement)
5. **Accessibilité** – Offrir des sous-titres pour les vidéos (certaines activités étant bilingues)